



CONGRÈS NATIONAL DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES PENSIONNÉS DE LA MARINE MARCHANDE

DISCOURS DE LAURENT GALLET, DIRECTEUR DE L'ENIM

Grandchamp, 28 septembre 2025

Monsieur le Président de la fédération nationale des pensionnés de la marine marchande, Cher Alain Pocher,
Mesdames et messieurs les présidents des fédérations régionales des pensionnés de la marine marchande,
Mesdames et messieurs,

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que j'interviens devant vous dans le cadre de votre congrès annuel, qui est le centième, ce qui montre la vitalité de votre association.

C'est pour moi l'occasion de saluer le dynamisme de votre association et l'engagement de ses responsables, au premier rang desquels je place bien entendu Alain Pocher. C'est peu dire que j'apprécie d'être là parmi vous car nous avons noué entre l'Enim et la FNPMM une relation de confiance extrêmement positive et constructive.

Et je voudrais, à nouveau et publiquement, saluer la qualité de la relation que nous avons établie avec Alain Pocher.

La confiance se nourrit d'actes concrets. L'an dernier, à Mèze, j'avais indiqué que je faisais une priorité de mon action de faire voter par le conseil d'administration de l'Enim en décembre 2024 la revalorisation de 6% de sept prestations d'action sociale financées par l'Enim. La promesse a été tenue.

Vous avez souligné Monsieur le président, la priorité qui est la vôtre de préserver voire d'améliorer le pouvoir d'achat des pensionnés et particulièrement des veuves. Vous avez mentionné la question des pensions de réversion dont vous souhaitez que le taux soit porté à 60%. Ça ne relève pas de l'Enim mais du pouvoir réglementaire donc du Gouvernement, mais dans le contexte des finances publiques qui est le nôtre, je ne donnerai de faux espoir à cette perspective. La revalorisation des pensions de l'inflation, qui n'est encore acquise, et qui me paraîtrait juste pour des personnes qui ont travaillé dur toute leur vie, me semble devoir être la priorité.

Vous avez émis le vœux Monsieur le Président, que le budget d'action sociale de l'Enim soit augmenté dans le cadre de la prochaine COG dont la négociation interviendra en 2026 pour une entrée en vigueur en 2027. Actuellement, il baisse de 1,5% par an, du fait de la baisse progressive du nombre de marins et de retraités. Mais le budget consacré aux prestations d'action sociale au profit des marins n'est qu'une partie du budget d'action sociale. Une part importante finance des structures très utiles pour les marins comme les associations « Bien vieillir » dans les départements, ou encore le SSM ou l'IMP. Je n'ai pas regardé dans le détail, mais peut-être finance-t-on des

associations « Bien vieillir » de manière trop importante au regard du service rendu et qu'une marge de redéploiement existe possiblement pour réorienter les crédits vers des priorités fortes répondant à vos attentes, comme les aides à l'entrée en EHPAD par exemple, ou pour mieux prendre en compte la situation des veuves dont les revenus sont très faibles.

Concernant la future COG d'ailleurs, j'en ferai un point d'information au CA mardi prochain pour présenter le calendrier de son élaboration et la méthode envisagée. Je proposerai au CA qu'avec la présidente, nous rencontrions chacune des organisations représentées au CA afin de faire émerger les attentes des uns et des autres. Nous pourrions donc rapidement rediscuter de ces perspectives en bilatérale assez librement.

Il est un autre domaine dans lequel vous êtes très actif Monsieur le Président, c'est celui de la recherche de convergence avec le RG lorsque les règles sont moins avantageuses dans le régime des marins. C'est de l'IPP qui n'est pas accessible lorsque le taux est inférieur à 10% ou encore de la disposition qui prive les veuves de leur pension de réversion lorsqu'elles se remettent en ménage. C'est un archaïsme qu'il convient à mes yeux de réformer. Dans le cadre des réflexions sur les simplifications qu'il conviendrait d'apporter aux règles de gestion du régime suite au rapport de la Cour des comptes. J'ai déjà fait remonter ces demandes aux tutelles et je le referai la semaine prochaine pour qu'elles les aient bien en tête pour les mettre dans le dossier qu'elles remettront aux ministres qui prendront prochainement leurs fonctions.

Au-delà, Monsieur le Président notre priorité à l'Enim, c'est la modernisation de l'offre de service et l'amélioration de la qualité du service rendu aux assurés dans toutes ses composantes. C'est une priorité.

Commençons par exprimer un satisfécit. Tous les deux ans nous effectuons une enquête de satisfaction auprès de nos assurés. Peut-être certains d'entre vous ont-ils répondu au questionnaire. Les résultats de 2022 étaient déjà très bons. Ceux de l'enquête réalisée fin 2024 et présentée au CA au printemps sont encore meilleurs. D'une manière générale, les taux de satisfaction dépassent les 95% dans presque tous les domaines. Pour autant, il ne faut pas s'endormir sur nos lauriers, nous tirons des enseignements de cette enquête et nous avons bâti un projet de plan d'actions qui pourra être discuté pour la prochaine COG pour nous permettre encore de progresser.

Rappelons les avancées de ces dernières années : l'adresse unique pour nous écrire à Saint-Malo, la rationalisation des adresses mel pour nous écrire.

Depuis le début de l'année, deux prestations d'action sociale peuvent être demandées en ligne via l'espace personnel Enim (la prestation de lutte contre la précarité énergétique et l'aide supplémentaire aux prestations légales de prévoyance). À la fin de l'année, ce sera aussi possible pour la demande de secours pour frais d'obsèques. On a d'ailleurs eu une discussion intéressante au sujet de cette aide qui ne peut être demandée que par un proche qui normalement n'a pas accès à l'espace personnel. Mais si le proche avait les codes d'accès avant le décès, on laisse l'accès ouvert jusqu'à la fin de l'année N+1 pour faire cette démarche et accéder à l'attestation fiscale pour la dernière déclaration.

Notre objectif, c'est à terme de permettre aux assurés de pouvoir faire s'ils le souhaitent toutes leurs démarches en ligne via leur espace personnel, sans remettre en cause, pour ceux qui ne le peuvent ou ne le veulent pas, la possibilité d'échanger avec l'Enim par courrier. C'est un service supplémentaire qui allie rapidité et efficacité, mais répond aussi aux enjeux économiques et écologiques.

Deux exceptions à cela :

Notre revue *Feux de route* n'est plus désormais accessible que dans les espaces personnels ou sur notre site internet. Sa diffusion coûtait très cher et nous avons beaucoup de retours en NPAI. Je salue le fait que vous ayez choisi de la relayer au travers du *Demi-soldier*.

Autre exception : l'attestation fiscale. Ce n'est d'une part pas obligatoire et l'information est désormais véhiculée par un autre canal puisque l'information figure sur la déclaration fiscale préremplie. Cette année, les retraités ayant un espace personnel ouvert n'ont pas reçu de courrier mais un mel ou un SMS qui leur indiquait que le courrier était disponible sur l'espace personnel. Les autres ont reçu normalement un courrier. L'année prochaine, personne ne recevra de courrier. Alors, ouvrez vos espaces personnels !

Mais pour ceux qui n'auraient pas ouvert leur espace personnel, nous avons en place un service téléphonique autonome permettant d'obtenir le montant à déclarer. Appelez la plate-forme téléphonique, tapez 7 et suivez les indications.

Cette évolution vers le tout numérique, même si on converse les autres canaux de communication, pose la question de la fracture numérique pour ceux qui n'auraient pas les moyens d'acheter un ordinateur. Vous avez posé la question de subvention à l'équipement ou à l'accompagnement à l'utilisation des espaces personnels. S'il n'entre pas dans nos missions de subventionner l'achat d'ordinateurs, nous avons un conseiller numérique dont la mission est d'accompagner à l'ouverture et à l'usage des espaces personnels. Il suffit d'appeler la plateforme qui vous mettra en contact.

Je veux également souligner qu'une application mobile Enim est en cours de déploiement d'ici fin 2025 : elle permettra d'accéder à l'ensemble des services de l'espace personnel directement depuis son smartphone, afin de faciliter la vie de celles et ceux qui privilégient ce support et qui n'ont pas d'ordinateurs. Ce sont plutôt les jeunes qui sont ciblés, mais pourquoi pas les retraités également.

Mais nous n'oublions pas que tout le monde n'est pas à l'aise avec l'outil informatique et a parfois besoin de nous téléphoner ou d'avoir un contact physique. Notre plateforme téléphonique est très efficace.

S'agissant de la relation de proximité, nous avons réouvert l'accueil sur notre site de Lorient qui était fermé depuis des années. Et n'oublions pas que le SSM qui est présent sur beaucoup plus de littoraux que nous peut prendre en charge certaines demandes et faire relais vers nous pour que nous traitions les demandes au mieux.

Je vous remercie de votre attention et me tiens à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.